



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question orale n° 1701

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de la COGEMA qui a déposé le 27 avril 2001 auprès du secrétaire d'Etat à l'industrie et du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement une demande d'ouverture d'enquête publique. Son objet est de porter de 115 à 195 tonnes la production annuelle de MOX sur le site de Marcoule. Or, si le secrétaire d'Etat à l'industrie a déjà répondu positivement, le ministre de l'aménagement est resté silencieux. Cette attitude empêche l'expression des populations concernées et le déroulement du débat public. Elle ne permet pas la transparence et l'épanouissement de la démocratie participative. On peut s'interroger légitimement sur les motivations d'un tel comportement. En empêchant à terme l'utilisation du MOX, certains escomptent ralentir, puis arrêter le recyclage des combustibles nucléaires usagers, pour porter un coup, qu'ils espèrent fatal, à cette filière énergétique. Toutefois, on doit espérer que les décisions qui seront prises seront guidées par l'intérêt général. Il lui demande donc quand sera autorisée l'ouverture de cette enquête publique.

Texte de la réponse

QUOTAS DE PRODUCTION DU COMBUSTIBLE MOX À MARCOULE

M. le président. M. Georges Sarre a présenté une question, n° 1701, ainsi rédigé :

« M. Georges Sarre attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de la COGEMA qui a déposé le 27 avril 2001 auprès du secrétaire d'Etat à l'industrie et de l'aménagement du territoire et de l'environnement une demande d'ouverture d'enquête publique. Son objet est de porter de 115 à 195 tonnes la production annuelle de MOX sur le site de Marcoule. Or, si le secrétaire d'Etat à l'industrie a déjà répondu positivement, le ministre de l'aménagement est resté silencieux. Cette attitude empêche l'expression des populations concernées et le déroulement du débat public. Elle ne permet pas la transparence et l'épanouissement de la démocratie participative. On peut s'interroger légitimement sur les motivations d'un tel comportement. En empêchant à terme l'utilisation du MOX, certains escomptent ralentir, puis arrêter le recyclage des combustibles nucléaires usagés, pour porter un coup, qu'ils espèrent fatal, à cette filière énergétique. Toutefois, on doit espérer que les décisions qui seront prises seront guidées par l'intérêt général. Il lui demande donc quand sera autorisée l'ouverture de cette enquête publique. »

La parole est à M. Georges Sarre, pour exposer sa question.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, ma question s'adresse plus précisément au ministre de l'environnement.

Le 27 avril 2001, la COGEMA a déposé auprès du ministre de l'industrie et de celui de l'environnement une demande d'ouverture d'enquête publique. Il s'agit de porter de 115 à 195 tonnes la production annuelle de MOX

sur le site de Marcoule. Or, si le premier a d'ores et déjà répondu positivement à cette demande, le second est resté silencieux. Pourquoi ? L'attitude actuelle du ministre de l'environnement empêche l'expression des populations concernées et le déroulement du débat public ; elle ne permet pas la transparence et l'épanouissement de la démocratie - et je procède par euphémisme !

Un mot sur la méthode. D'un commun accord entre le ministre de l'environnement et les syndicalistes concernés, un rendez-vous fut pris. Après avoir attendu longtemps, la délégation des salariés vit apparaître le ministre, qui disparut après un échange furtif de points de vue... La délégation repartit donc sans avoir pu débattre avec son interlocuteur naturel et obligé.

Sur le fond - et comme souvent, la forme et le fond se retrouvent ici - on peut légitimement s'interroger sur les motivations d'un tel comportement. En empêchant à terme l'utilisation du MOX, certains escomptent ralentir puis arrêter le recyclage des combustibles nucléaires usagés, afin de porter un coup, qu'ils espèrent fatal, à cette filière énergétique. C'est la pratique du coup de force, stratégie classique des Verts. On attend pourtant d'un ministre de la République qu'il se détermine et agisse en fonction de l'intérêt général.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, puisque c'est vous qui représentez le Gouvernement ce matin, mais vous avez bien compris que ma question s'adresse directement à M. Cochet, quand l'ouverture de cette enquête publique sera-t-elle autorisée ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le député, l'installation de Cadarache, et vous le savez bien, peut poser des problèmes de sûreté en cas de séisme millénaire - et les derniers exemples de séismes exceptionnels nous ont montré qu'ils peuvent entraîner des drames terribles et quel degré de responsabilité est en jeu. Des travaux de modification des installations ne pouvant y remédier à un coût raisonnable, il est effectivement nécessaire d'envisager la fermeture du site. Le risque en matière nucléaire est tel qu'on ne peut pas aujourd'hui se contenter de dire que le principe de précaution s'installe dans le temps. Il faut prendre des mesures de réelle sécurité.

Pour pallier cette fermeture et compte tenu des capacités de production dont doit disposer l'entreprise pour honorer ses contrats, COGEMA propose de transférer l'ensemble de la production de Mox sur l'usine Mélox de Marcoule. La pérennité de la filière nucléaire n'est donc pas menacée. Dans cette optique, COGEMA a transmis à l'autorité de sûreté nucléaire un dossier pour obtenir l'autorisation d'augmenter la production annuelle de l'usine Mélox. Parallèlement, elle s'est engagée à arrêter de manière volontaire son usine de Cadarache. C'est de cette demande que le Gouvernement a été saisi. Il prévoit, monsieur le député, de la traiter prochainement.

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Vous ne répondez pas à ma question, monsieur le secrétaire d'Etat. Tout ce que vous dites sur Cadarache est parfaitement exact et nul ne le conteste. Mais vous n'expliquez en rien pourquoi le ministre de l'environnement n'a pas répondu positivement à la demande d'ouverture d'enquête d'utilité publique. Nous perdons du temps et cela fait partie de la stratégie des Verts ! Quand le secrétaire d'Etat à l'industrie donne son accord, j'imagine mal qu'il fasse preuve d'irresponsabilité : il applique tout simplement la législation. Il est d'ailleurs là pour ça !

Pourquoi le ministre de l'environnement ne signe-t-il pas la demande d'enquête d'utilité publique qui, je le rappelle, et vous le savez comme moi, ne préjuge en rien de la décision finale ? Naturellement, je souhaite qu'elle soit positive. Mais permettons au moins le débat ! On nous dit chaque jour qu'il faut débattre, qu'il faut favoriser la démocratie participative. Que les chantres de cette logique pratiquent donc eux-mêmes ce qu'ils

proposent pour les autres !

Mme Françoise de Panafieu. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1701

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 493

Réponse publiée le : 6 février 2002, page 1100

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2002